

Une précieuse contribution aux dépenses de l'Etat

Créé en 1908, le Syndicat des cadres des contributions (SCC) a fêté son centenaire vendredi soir au Forum *Geesseknäppchen*. Dressant le bilan des cent années d'activités du SCC, son président, Fernand Muller, a réitéré une revendication constante: le renforcement des effectifs de l'administration des Contributions.

■ «Nous n'avons pas assez d'agents pour exécuter le travail tel que l'exige la loi», a déploré M. Muller, qui s'est plaint que l'administration des Contributions dispose du même effectif depuis des années alors que le nombre de dossiers n'a fait qu'augmenter. Une situation qui n'est pas sans conséquence lorsqu'il s'agit de traquer la fraude fiscale, qui a pris selon lui «des traits toujours plus grotesques et effrontés» ces dernières années.

M. Muller a par ailleurs regretté que le SCC n'ait plus eu de contact depuis l'an 2000 avec le ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, tout en se montrant reconnaissant envers ce dernier pour avoir introduit en décembre 1990 une prime de formation fiscale aux fonctionnaires chargés de collecter l'impôt. Cette formation fiscale est devenue indispensable aux yeux du président du SCC, compte tenu de la complexité de la matière d'aujourd'hui. Il y a cent ans, les agents devaient

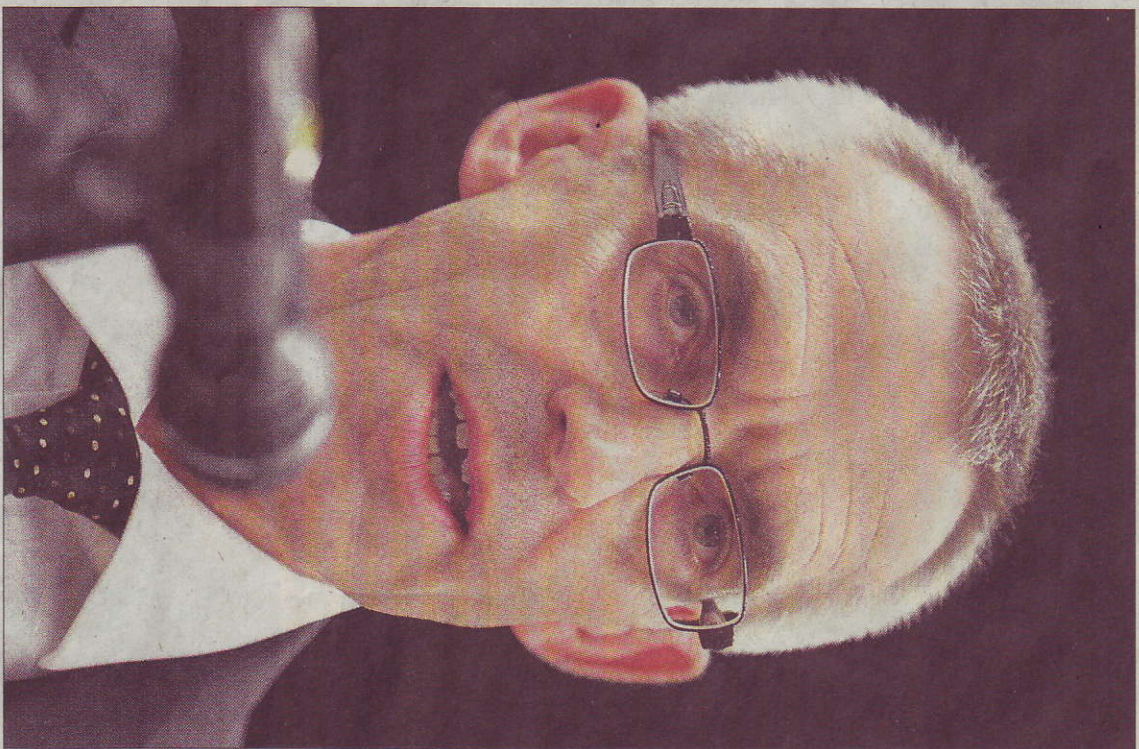
apprendre leur métier sur le tas, a-t-il indiqué, alors qu'aujourd'hui, ils s'appuient sur le code fiscal, introduit en 1961 et qui en est à sa quarante-sixième version.

Plusieurs raisons ont conduit à la création d'un syndicat en 1908, dont la première et sans doute la principale fut la situation catastrophique de l'économie. Liés par une union douanière à l'Allemagne, qui traversait alors une crise économique, les fonctionnaires luxembourgeois devaient affronter une paupérisation certaine. A côté des soucis pécuniaires s'ajoutait le désir d'exprimer des revendications sous un manteau syndical et d'entretenir la collégialité entre fonctionnaires.

Le patronat et le pouvoir politique de l'époque virent d'un mauvais œil la création du mouvement syndical, a expliqué M. Muller, précisant qu'en raison du risque disciplinaire, le premier président était un fonctionnaire proche de la retraite.

Le temps des réformes

Le ministre de la Fonction publique, Claude Wiseler, s'est réjoui quant à lui de la «collaboration franche et directe» existant, au-delà des désaccords, entre son ministère et le SCC. Il a rappelé les grandes réformes qui attendent l'administration des Contributions, à commencer par le processus d'informatisation. Les contribuables peuvent dorénavant remplir leur déclaration d'impôt et l'envoyer sous forme électronique, la



Fernand Muller, président du Syndicat des cadres des contributions (Photo: Guy Jallay)

prochaine étape consistant à permettre le renvoi, également par la voie électronique, de l'administration vers le contribuable.

M. Wiseler est aussi revenu sur la récente enquête TNS-ILRES, qui a révélé les forces et les faiblesses des entités administratives telles que les perçoivent les administrés. «Le citoyen attend davantage de l'administration qu'il y a dix ans», a-t-il conclu, le contribuable souhaitant avoir une relation plus personnelle en s'adressant à un interlocuteur bien précis en cas de problème. Une réunion entre le ministre et la direction des contributions ainsi que les responsables syndicaux est prévue dans les prochains jours pour analyser ces aspects.

Les meilleurs vœux d'anniversaire ont par ailleurs été adressés à l'assemblée par Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget – dont le grand-père était contrôleur fiscal et qui a rappelé que les dépenses de l'Etat étaient tributaires du précieux travail de cette administration – par Romain Wolff, secrétaire général de la CGFP, Serge Collin, vice-président de l'Union du personnel des finances en Europe, et Guy Heintz, directeur de l'administration des Contributions directes. Placée sous la direction de Paul Dahm, la formation musicale de l'administration douanière a assuré l'entrainement musical, avant qu'une réception clôture cette soirée.

■ Laurent Moyses